



Comité d'Etablissement Xerox

Informations

COMMISSION CULTURELLE

La commission culturelle du CE Xerox vous propose :

>>Tickets cinéma : 4 € (UGC, Pathé-Gaumont, MK2, Ciné chèque, CGR).

6 tickets par mois, par collaborateur.

Possibilité de remboursement de tickets cinéma hors ceux vendus par le comité. La participation du CE sera de 4 euros (accompagnée d'une facture acquittée). Le restant étant à la charge du collaborateur. Billets à envoyer à votre commission locale.

>>Spectacles : 10 places de spectacles par an pour le collaborateur et son foyer (conjoint et enfant), entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

La participation du CE est de 50 % jusqu'à 46 €/place.

Au-delà de 46 €/place, la participation du CE sera plafonné à 23 €/place.

La commande des places s'effectue par le biais du Comité d'Etablissement pour l'ensemble des spectacles (région parisienne + certaines grandes salles en province).

Si le spectacle n'est pas vendu par notre prestataire (Spectateurs Service) ou plus disponible, le collaborateur peut alors acheter ses billets et après le spectacle, faire parvenir à sa commission locale, une facture originale, acquittée établie à son nom, accompagnée des billets, afin d'obtenir une participation du CE.

>>Musée du Louvre, musée d'Orsay, Château de Versailles, France Miniature, musée Grévin : billets achetés par le CE et vendus aux collaborateurs avec une participation de 50 %, plafonné à 23 €.

>>Astérix, Disney, la Mer de sable, Futuroscope : billets achetés par le CE et vendus aux collaborateurs avec une participation de 50 %, plafonné à 23 €. (deux parcs dans l'année pour le foyer).

Pour la commission culturelle :

Michèle Santa-Maria

Bruno Rayer

Gilles Margat

Fabien Gatto

Cherif Fahem

Eddy Cordier